

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Côte d'Or
MAIRIE DE CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR
Police Municipale

ARRETE PORTANT REGLEMENTATION DE LA VENTE DU MUGUET LE 1^{ER} MAI SUR LA VOIE PUBLIQUE

Le Maire de la Ville de CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-2 et suivants,
Vu le Code du Commerce, notamment ses articles L310-2 et L442-8,
Vu le Code Pénal, notamment ses articles 446-1 à 446-4 et R644-3,

Considérant qu'il convient de fixer les conditions dans lesquelles la vente du muguet le 1er mai est tolérée sur le territoire de la commune de Chevigny-Saint-Sauveur

ARRETE

Article 1

La vente de muguet sur la voie publique est autorisée le 1^{er} mai uniquement à plus de 100 mètres des boutiques ou fleuriste.

Article 2

Les vendeurs occasionnels et les commerces ambulants de vente de fleurs ne pourront en aucun cas, disposer sur le domaine public des installations fixes (bancs, tréteaux..) et se servir de véhicule. Ils devront se faire connaître auprès de la Mairie pour obtenir une autorisation.

Article 3

La vente du muguet devra être vendue en l'état sauvage sans racine, sans vannerie, ni poterie, ni cellophane ou papier cristal, sans adjonction d'aucune fleur, plante ou végétal de quelque nature que ce soit.

Article 4

Il est formellement interdit aux vendeurs d'importuner les promeneurs et d'attirer leur attention par des appels, cris, annonces, appareils de sonorisation, etc..

Article 5

Toute infraction peut être constatée par procès-verbal et donner lieu à la saisie de la marchandise et à une contravention de la première classe.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Chevigny-Saint-Sauveur
- Monsieur le commandant de la Brigade Territoriale Autonome de Gendarmerie de Quetigny
- Service de Police Municipale
- Affichage tableau Police Municipale.

Il sera publié au Recueil des Actes Administratifs

Fait à Chevigny-Saint-Sauveur, le 05 avril 2019


Le Maire,
Guillaume RUET



MAIRIE DE CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR
21